

TARIFS

REPRODUCTION D'ARCHIVES

Conformément à l'arrêté du 5 mars 2015 fixant les tarifs des rémunérations dues au titre de certains services rendus par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Un devis est établi pour toute demande de reproduction. La réalisation des travaux ne commence qu'à compter du paiement. Le délai moyen d'envoi des travaux est de trois semaines. Néanmoins, en fonction du volume des demandes en cours ou/et de la complexité des prises de vue, le délai peut être plus long.

Les archives reproduites sont fournies uniquement sous forme de fichier numérique. L'utilisateur acquitte des frais techniques.

▪ **Demande de reproduction d'une archive microfilmée (150 dpi, JPEG)**

de 1 à 20 pages	7,00 €
de 21 à 50 pages	7,00 € les 20 premières pages + 0,30 € par page supplémentaire
Au-delà d'un total de 50 pages	Toute demande ne peut excéder 50 pages pour une ou plusieurs bobines de microfilms. Au-delà de 50 pages, reproduction intégrale des bobines de microfilms assurée par un prestataire extérieur.

▪ **Demande de reproduction d'une archive numérisée (150 dpi, JPEG)**

par vue	0,15 €
---------	--------

▪ **Demande de reproduction d'une archive papier**

Fichier haute définition, 300 dpi, JPEG	25,00 € par page
Fichier très haute définition, 600 dpi, JPEG	50,00 € par page
Les documents d'un format supérieur à 80 x 110 cm peuvent faire l'objet de plusieurs prises de vues, chacune étant facturée selon les tarifs ci-dessus.	

ENVOI DES FICHIERS

Les fichiers seront mis à la disposition du demandeur via la plateforme Francetransfert. Un lien et un mot de passe lui seront adressés directement pour le téléchargement des fichiers jusqu'à une date qui sera indiquée.